

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4290

Savoir-faire en termes d'organisation d'événements lumière - Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Lyon et l'entreprise Shanghai Rui Qiao Property Development CO., LTD.

Direction des Evénements et Animations

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4290 - SAVOIR-FAIRE EN TERMES D'ORGANISATION
D'ÉVÉNEMENTS LUMIÈRE - CONVENTION
D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA
VILLE DE LYON ET L'ENTREPRISE SHANGHAI RUI QIAO
PROPERTY DEVELOPMENT CO, LTD (DIRECTION DES
ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est à la pointe de la création lumière et de ses évolutions technologiques et accueille le monde et la Lumière chaque année à l'occasion de la Fête des Lumières.

De l'expertise en lumière pérenne à l'organisation du festival sur plusieurs soirées, l'événement n'a cessé de prendre de l'ampleur et est devenu l'un des plus grands événements urbains au monde.

La Ville de Lyon organise en régie directe cet événement avec un savoir-faire unique en termes de connaissance du panorama de la création lumière, de gestion d'une manifestation de si grande ampleur sur l'espace public, de production technique, de modèle économique et financier, de politique marketing et communication au niveau d'un territoire.

Reconnue par le public et les professionnels comme la référence en termes d'événement lumière, la Ville de Lyon est contactée par des collectivités ou des acteurs privés, de France ou de l'international, pour la réalisation, à titre onéreux, de prestations d'assistance à la programmation et à la maîtrise d'ouvrage.

L'entreprise Shanghai Rui Qiao Property Development CO., LTD est un investisseur, exploitant et gestionnaire de propriétés commerciales, hôtelières, culturelles et de divertissements en Chine.

L'entreprise Shanghai Rui Qiao Property Development CO., LTD a souhaité faire appel à l'expertise et au conseil de la Ville de Lyon pour l'organisation de la 2^e édition du festival « Lumieres Shanghai » en Chine, qui aura lieu du 28 novembre 2018 au 13 janvier 2019, au Shanghai Xintiandi, The Hub et Ruihong Tiandi.

19 installations lumineuses provenant de différents pays seront présentes, dont deux projets issus de la Fête des Lumières de Lyon.

Au vu du savoir-faire spécifique et de l'expérience acquise par les services de la Ville de Lyon, l'entreprise Shanghai Rui Qiao Property Development CO., LTD a souhaité lui confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de l'évènement « Lumieres Shanghai ».

Dans le cadre de cette assistance à maîtrise d'ouvrage, la tarification globale et forfaitaire est évaluée à 8 000 € hors taxe, conformément à l'article 283-2 du CGI.

A ce titre, la convention jointe au rapport détaille les missions de l'équipe de la Fête des Lumières de la Ville de Lyon en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que le prix de vente de ces éléments et les modalités de réalisation des engagements.

Vu la délibération n° 2015/1065 du 27 avril 2015 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. La convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'entreprise Shanghai Rui Qiao Property Development CO., LTD, pour la réalisation du festival « Lumieres Shanghai » qui aura lieu du 28 novembre 2018 au 13 janvier 2019, est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. Les recettes perçues seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2018, programme GRANDSEVEN, opération 8DECFDL, ligne de crédit 72954, imputation 7788 – 024 – 77.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT